



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Corse**

**COMITE RÉGIONAL DE L'HABITAT
ET DE L'HÉBERGEMENT**

**Compte rendu de la consultation écrite électronique
du 24 février 2022**

Membres du CRHH (titulaires/suppléants)	
Préfet de Corse	
François RAVIER	Préfet de Haute-Corse (voix consultative)
Président du conseil exécutif de Corse ou son représentant	Collectivité de Corse
Bianca FAZI ou Julien PAOLINI	Collectivité de Corse
Joseph SAVELLI ou Anna Maria COLOMBANI	Collectivité de Corse
Président de la CAPA ou son représentant	CAPA
Président de la CAB ou son représentant	CAB
Juliette PONZEVERA ou Pierre ROMANI	ARHLM / OPH CdC
Basilio MORETTI ou Michèle ORLANDI	ARHLM / OPH CAPA
Antoine JEANDET ou Fabienne ABECASSIS	ARHLM / ERILIA - LOGIREM
Géraldine FETTIG ou Michèle COUSIN	ADOMA
Julie DA COSTA ou Delphine GRIMALDI	Office Foncier de Corse
Pierre-Paul CARETTE ou Marie lou CATTANEO	FNAIM
Jean-Jérôme LUCCIONI ou Emmanuel CELERI	Conseil régional des notaires
Jean François LUCIANI ou Joseph SANTONI	Fédération française du BTP de Corse du Sud
Sylvia GHIPPONI ou Amandine ALBERTINI	Conseil régional de l'ordre des architectes
Mathieu SIMONETTI-MALASPINA ou Nicolas POGGI	Chambre des géomètres experts de la Corse
Frédéric NOEL ou Véronique GARCIA	Caisse des dépôts - Banques des territoires
Philippe SAGNES ou Christine ESTE	Action Logement
Pascal GILSON ou Joseph ORSINI	Banques - La Banque Postale - Crédit Agricole
Louisa MAULU ou Marc BALDACCI	CAF Corse du Sud - CAF Haute-Corse
Marie-Madeleine FONTAINE ou Jean-Michel SIMON	FALEP de Corse-du-Sud
Pierre CALASSA ou Habiba DAUGAS	Association ALIS
Sylvie SANSONETTI ou Marie Christine GIANNESINI	Délégation locale de la Croix-Rouge 2A
Christine MALAFRONTÉ ou Serge RISTERUCCI	CHRS Foyer de Furiani - CHRS Maria Stella
Jacqueline CASANOVA ou Vanina BATTESTI	SOLIHA PACT Corse - SOLIHA de Haute-Corse
Michel STROPPIANA ou Odile MEYNET	URAF de Corse
Gilberte CATRICE ou Nathalie GARS	Asso. Consommateurs AFOC 2B-INDECOSA CGT 2A
Jean Frédéric PELLEGRIN ou Michel VERMILLAC	CFDT
Jean OTTAVIANI ou Françoise CASANOVA	CFE - CGC
Maxime NORDEE ou Patrice BOSSART	CGT
Jackie TARTUFFO ou Pierre GIACOMETTI	FO
Jean-Toussaint POLI ou Jean BRIGNOLE	STC
Jean Pierre ROGER ou Jean Paul VILLA	MEDEF
Anthony PEPE	CPME
Jean CORDIER ou Lucienne GERONIMI	ADIL de Corse

DREAL de Corse

Immeuble Paglia Orba - Lieu dit Croix d'Alexandre - Route d'Alata - 20090 AJACCIO Standard :04 95 51 79 70

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 16h

Adresse électronique : DREAL-Corse@developpement-durable.gouv.fr

www.corse.developpement-durable.gouv.fr

Pièces jointes en annexe : 10

- compte rendu CRHH du 22/11/2021 ;
- 1 note DREETS – BOP 177 ;
- 1 note DREAL – BOP135 – financement LLS bilan 2021 - perspectives 2022 ;
- 1 Tableau DREAL – bilan programmation 2021 ;
- 1 Tableau DREAL – perspectives de programmation LLS au 14/02/2022 ;
- Délibération budget initial CA FNAP 2022 ;
- Cahier des charges 2022-réhabilitations lourdes et rénovation thermique
- 1 note DREAL – ANAH – bilan 2021 – perspectives 2022 ;
- ANAH - Délibération budget initial 2022 ;
- ANAH – CA du 08/12/2021 – répartition 2022 ;

Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement prévu initialement en présentiel à la préfecture de Corse le 7 mars a été remplacé par une consultation électronique, Les membres du comité ont été invités à participer à cette consultation écrite électronique par courriel du 2 mars 2022 sur les points suivants à l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la consultation électronique du 22 novembre 2021 ;

Politique d'hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables :

Avis sur les perspectives de programmation 2022 (BOP 177)

Logement locatif social - aides à la pierre :

Avis sur les perspectives de programmation 2022 (BOP 135)

Politique de l'ANAH dans le parc privé :

Avis sur le bilan 2021 et **avis** sur la répartition infra-régionale des crédits et objectifs 2022.

Il a été demandé aux membres du comité de faire parvenir leur avis sur chacun des sujets dans un délai de dix jours à compter de la date d'envoi du courrier de consultation, selon le formalisme suivant :

- avis favorable
- avis défavorable
- abstention

L'absence de réponse des membres dans le délai imparti a été considérée comme un avis favorable.

■ Approbation du compte rendu de la séance du 22 novembre 2021

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la consultation écrite électronique du CRHH du 22 novembre 2021.

■ Secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion : présentation du bilan 2021 pour information et **avis sur les perspectives 2022 (BOP 177) « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »**

(Cf. note de synthèse du bilan 2021 et des perspectives 2022 concernant l'hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, en annexe)

✓ Avis sur les perspectives 2022 (BOP 177) « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »

Mme Marie Madeleine FONTAINE – FALEP fait ses observations sur la présentation du BOP 177 «hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables», paragraphe «renouveler les plans départementaux d'action» en page 3, en référence au rapport d'orientation annuel du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). Elle précise l'intérêt de concevoir un diagnostic à 360° permettant une élaboration fine du futur PDALHPD, de par son caractère évolutif et l'adhésion de nouveaux partenaires contributeurs. Elle apporte des précisions concernant la connaissance et la visibilité du public en demande sur le territoire du sud de la Corse. L'introduction du chapitre sur le renouvellement des plans départementaux, faisant état de la méconnaissance du public porte à confusion et ne reflète pas la réalité du travail de construction d'un réseau partenarial autour de la plateforme SIAO. Elle estime que la mise en œuvre d'un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'«Accueil, Hébergement, Insertion» (AHI), pour les demandeurs en situation d'urgence, est opérationnelle, et s'appuie :

-d'une part, sur une proximité de lien (quasi quotidien) entre les travailleurs sociaux ou/et direction des trois structures d'hébergement d'urgence, les écoutants au numéro 115, les travailleurs sociaux des accueils de jour et des services de domiciliation, les deux équipes mobiles (sociales et psychiatriques) ;

-d'autre part, sur la tenue hebdomadaire de réunions de synthèse qui ont permis de signaler et traiter en commun de nombreuses situations complexes, auxquelles ont pu d'ailleurs être associés les services de l'ETAT (DDETSPP et/ou ARS).

Pour les demandes d'insertion et de logement accompagné, la régularité et la fréquence des commissions d'orientation permet des regards croisés sur les situations des demandeurs et un meilleur partage des informations détenues par les différents partenaires (travailleurs sociaux secteur AHI et droit commun CIAS, CDC, milieu justice, hospitalier...). Outre la ligne téléphonique réservé aux partenaires, l'ouverture d'une ligne téléphonique spécifique au public permet une mise en lien direct avec le SIAO, pour toute personne ou ménage en demande. C'est le demandeur qui renouvelle et actualise sa situation, permettant une réactivité plus importante. Le SIAO actualise les informations transmises et peut saisir les commissions d'urgence si nécessaire. Cela pourrait être optimisé par un accroissement des temps d'écoute.

M. Maxime NORDEE – CGT commente le fait que le CRHH programmé dans un premier temps le 7 mars en présentiel, soit annulé puis transformé en consultation électronique, alors même que les mesures instituées pour le COVID viennent d'être levées, il estime que les avis obligatoires, car prévus par les textes, sont ainsi réduits à un formalisme technocratique qui ne peut remplacer les réunions où se pratiquent l'échange et le dialogue. La situation de la politique de l'hébergement comme celle du logement locatif social reste caractérisée par le coût du logement et le manque d'offre accessible. La réglementation du secteur reste mouvante et son décryptage nécessite une technicité qui camoufle des efforts insuffisants pour sortir l'accès au logement, du parcours du combattant, que celui-ci est devenu. Afin de protester devant cette situation et pour demander plus de moyens pour répondre aux besoins sociaux, il transmet ses avis en conséquence, sur les points inscrits à l'ordre du jour.

M. Michel STROPPIANA – URAF de Corse interroge la DREETS sur les éléments suivants : Concernant l'hébergement d'urgence, il relève dans la note que la répartition est de 61% pour la Corse du Sud et de 49% pour la Haute-Corse. S'il rapporte ces ratios aux 1 029 105€, il obtient un financement pour la Corse du Sud à hauteur de 627 754€. Or, dans le document figure un montant de 711 277€ soit un écart de 83 520€, pour lequel il souhaite être éclairé.

Concernant les CHRS, il indique que le budget nécessaire pour atteindre les tarifs plafonds devrait augmenter de 496 278€, et demande les mesures engagées pour obtenir cette somme.

La **DREETS** précise, concernant l'hébergement d'urgence, que les montants indiqués (711 277€ en Corse-du-Sud et 317 828€ en Haute-Corse) ne correspondent pas au financement des seules places d'hébergement d'urgence. Le domaine fonctionnel « Hébergement d'urgence » comprend également le recours à des nuitées hôtelières, l'accompagnement social lié à l'hébergement, la prise en charge de situations exceptionnelles d'hébergement d'urgence telles que les surcoûts liés à la crise sanitaire. Sur les 108 places d'hébergement d'urgence existantes à l'heure actuelle en Corse (et non 106 comme indiqué par erreur dans la note) : 65 se situent en Corse-du-Sud avec un financement de 592 616€ en 2021, 43 en Haute-Corse dont 23 financées en 2021 à hauteur de 281 000€ ; par ailleurs, 18 autres places sont des places d'hébergement d'urgence mais sous statut CHRS. Leur financement n'apparaît donc pas dans le domaine fonctionnel « hébergement d'urgence » mais dans le domaine fonctionnel « CHRS » et n'est pas dissocié des places CHRS insertion.

Concernant les CHRS, la **DREETS** répond qu'on ne peut guère mettre de mesures en place mais que la situation des établissements corses est bien évidemment évoquée de manière itérative lors des dialogues de gestion ou d'échanges avec l'administration centrale. De plus, pour répondre aux besoins identifiés des CHRS, la demande d'augmentation de la dotation est de 138 115 € par rapport à 2021 et non pas de 496 278 €. L'enveloppe totale sollicitée à hauteur de 2 887 953€, resterait inférieure de 496 278€ à une application stricte des tarifs plafonds.

Résultats de la consultation :

- avis favorable : 34 voix (dont 23 voix considérées comme favorables en l'absence de réponse)
- avis défavorable : 1 voix
- abstention : 0 voix

L'avis du CRHH est favorable à la majorité des voix.

- Le financement du logement locatif social (BOP135)
- ✓ Programmation des aides à la pierre - offre nouvelle : présentation du bilan 2021 pour information et **avis sur les perspectives 2022**
- ✓ Programmation « Plan de relance - restructuration lourde et rénovation thermique » pour information

(Cf. note de synthèse « financement LLS » et 5 documents en annexe)

✓ Programmation des aides à la pierre, avis sur les perspectives 2022

Résultats de la consultation :

- avis favorable : 34 voix (dont 23 voix considérées comme favorables en l'absence de réponse)
- avis défavorable : 1 voix

-abstention : 0 voix

L'avis du CRHH est favorable à la majorité des voix.

- Présentation du budget national de l'ANAH
- ✓ **avis sur le bilan 2021**
- ✓ **avis sur la répartition des crédits et objectifs 2022 entre les départements**

(Cf. note de synthèse ANAH et 2 documents en annexe)

✓ Avis sur le bilan 2021

Résultats de la consultation :

- avis favorable : 34 voix (dont 23 voix considérées comme favorables en l'absence de réponse)
- avis défavorable : 0 voix
- abstention : 1 voix

L'avis du CRHH est favorable à la majorité des voix.

✓ Avis sur la répartition des crédits et objectifs 2022 entre les départements

Résultats de la consultation :

- avis favorable : 34 voix (dont 23 voix considérées comme favorables en l'absence de réponse)
- avis défavorable : 0 voix
- abstention : 1 voix

L'avis du CRHH est favorable à la majorité des voix.

Le préfet

Pour le préfet de Corse,
par délégation
l'adjoint du secrétaire général
pour les affaires de Corse
Vincent ARSIGNY